

Immigration—Loi

M. Crosby: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre m'a demandé ce que je pensais de l'arrivée des 174 migrants Indiens qui ont débarqué en Nouvelle-Écosse. Je suis catégoriquement opposé à cette façon d'entrer dans notre pays et je vais vous expliquer pourquoi. Ils ont enfreint l'article 95 de la Loi sur l'immigration en cherchant à pénétrer au Canada ailleurs qu'à un port d'entrée, sachant pertinemment que s'ils s'étaient présentés à un port d'entrée, ils auraient été assujettis aux formalités de nos lois en matière d'immigration et tenus de s'identifier, de déclarer honnêtement sous serment leur lieu de provenance et de remplir les autres conditions. Par conséquent, si je m'oppose sans réserve à leur entrée au Canada, c'est qu'ils ont cherché de propos délibéré à se dérober à nos lois en matière d'immigration.

Tout comme les Canadiens, je pense, je m'offusque de ce que le député d'Ottawa-Centre ait déclaré que si tous les Canadiens—ils ne parlaient ni de moi ni des autres députés—s'inquiètent tant de l'arrivée de ces ressortissants de l'Asie orientale, c'est, comme il l'a dit lui-même, «parce qu'ils ne nous ressemblent pas et qu'ils portent un turban». Jamais personne ne m'a déclaré qu'il ne voulait pas de ces gens-là parce qu'ils lui semblaient différents et qu'ils portaient un turban. Je crois les Canadiens sur parole. Quand ils me disent qu'ils ne veulent pas que des contrevenants s'installent au Canada, qu'ils tiennent à ce que tous ceux qui demandent à s'installer chez nous respectent nos lois, je les crois sur parole. Je n'impute pas de préjugé méchant ou racial aux Canadiens honnêtes qui croient dans la nécessité de respecter les lois. Les Canadiens sont respectueux des lois. Ils paient l'impôt sur le revenu, arrêtent aux feux rouges, et ne peuvent pas supporter ceux qui ne respectent pas nos lois. Je suis étonné et peiné de ce que le député d'Ottawa-Centre impute aux Canadiens respectueux des lois un préjugé racial qui n'existe que dans son esprit.

● (1330)

Le président suppléant (M. Paproski): J'autorise une réponse très brève.

M. Cassidy: Je sais gré au député de ses assurances que ce n'était pas là l'intention du gouvernement dans ses déclarations au moment de l'arrivée des Sikhs et qu'il ne cherchait pas à se susciter ainsi des appuis. Si tel est le cas, je me réjouis de l'entendre.

Je dis simplement que le gouvernement aurait dû répondre il y a longtemps aux inquiétudes des Canadiens concernant le processus de détermination du statut de réfugié. L'arrivée des Sikhs a évidemment aggravé cette inquiétude mais celle des Tamouls l'an dernier a eu le même effet. On doit se demander pourquoi le gouvernement n'a rien fait quand les Tamouls sont arrivés ou quand la Chambre a repris ses travaux en octobre dernier. Pourquoi ne s'est-il pas mis au travail à ce moment-là?

M. Crosby: Vous avez fait de l'obstruction.

M. Cassidy: Il y avait un mauvais projet de loi auquel nous nous opposons. Pourquoi n'a-t-on proposé aucun projet de loi avant le 5 mai? Pourquoi n'y a-t-il eu aucun débat sur la façon dont le gouvernement a tenté d'accélérer le traitement des demandes de réfugiés avant le 18 juin alors qu'il ne restait plus assez de temps . . .

M. Crosby: Vous faisiez de l'obstruction à ce moment-là et vous en faites encore maintenant.

M. Cassidy: On peut difficilement parler d'obstruction quand le projet de loi ne nous était même pas soumis entre septembre et mai.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui pour débattre le projet de loi C-55 contrairement à mes collègues d'en face qui semblent critiquer le fait qu'on ait rappelé le Parlement pour débattre cette question. C'est l'un des problèmes les plus importants auxquels les Canadiens ont eu à faire face depuis deux ans. Les députés de tous les partis ont le devoir de le résoudre. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a dit qu'il ne croit pas qu'il est important de revenir à la Chambre en ce moment. Le député du parti libéral, le député de York-Ouest (M. Marchi) a dit que le gouvernement tentait de provoquer l'hystérie sur cette question. Bien que je n'aime pas quitter la Colombie-Britannique, je suis revenue de ma circonscription de Capilano parce que je crois qu'il est important d'être ici pour discuter de cette question vitale.

Je suis très heureuse qu'en plus du projet de loi C-55 que nous débattons aujourd'hui, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) présente un autre projet de loi, le projet de loi C-84 qui porte sur les mesures de dissuasion et de détention applicables aux demandeurs du statut de réfugié. Nous débattons aussi ce projet de loi pendant la période où nous sommes rappelés.

Rappelons-nous ce qui est arrivé au cours des derniers mois. Le 12 juillet, 174 personnes ont débarqué en Nouvelle-Écosse en revendiquant le statut de réfugiés. Cet événement a piqué les Canadiens à vif et a suscité plus de réactions que tout autre événement qui s'est produit depuis trois ans que je représente ma circonscription. Cela m'a rappelé un film que beaucoup d'entre nous se rappellent dans lequel après avoir atteint un certain niveau de frustration, un personnage s'écrie qu'il en a assez et qu'il n'en supportera pas davantage. C'est ce que les Canadiens disent à leurs députés. Ils en ont assez d'être trompés et de voir nos frontières violées par ceux qui cherchent à entrer illégalement dans notre pays.

Cela ne signifie pas que les Canadiens ne sont pas généreux. Nous savons qu'ils le sont, mais qu'ils possèdent également un sens inné de la justice et qu'ils réagiront s'ils ont l'impression qu'on les traite injustement. Nous en sommes témoins depuis trois semaines parce que les Canadiens estiment qu'il y a des gens qui essaient d'entrer illégalement dans notre pays, en passant avant des réfugiés légitimes et ceux qui y viendraient ici par les voies d'immigration normales.

Je voudrais faire part à la Chambre de certaines observations contenues dans plus d'un millier de lettres et d'appels téléphoniques dont j'ai reçus. C'est l'opinion des électeurs que la question intéresse suffisamment pour appeler leur député ou lui écrire. Alors que les gens s'arrêtent peut-être dans la rue pour parler de sujets comme l'Accord sur le libre-échange ou l'Accord du lac Meech, d'ordinaire ils n'écrivent pas pour exprimer leur opinion comme ils l'ont fait à propos de cette question.